



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 28 Février 2019
OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale
Rédacteur :
Date du compte-rendu : 4 mars 2019

Présents : Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Jean Lin PAUL, Roger MOUTIER, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND,

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Roger MOUTIER
Patrick VIGNE à Gérard GUIMBERT
Claire CHRISTIAN à Jean Pierre RIPPERT
Robert ETIENNE à Gérard SEMIOND
Serge GIORDANO à Martin FAURE
Gilberto AVERSA à Michel FRISON

Excusés : Mary Lyne VAUCHERE, Ghislaine LOMBARD

Le Président accueille l'assemblée dans les locaux du centre socioculturel Saint Jean à l'Argentière la Bessée.

- a) Jean Pierre RIPPERT est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CABINET

1- Demande de classement de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins en catégorie III.

Le Conseil Communautaire approuve le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins.
Il autorise le Président à adresser ce dossier à la Préfecture en application de l'article D 133-22 du Code du Tourisme.

Voté à l'unanimité

Arrivée de Michel FRISON

2- Maison de Justice et de Droit - Convention de participation avec le PETR.

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer la convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois pour une participation à hauteur de 7 603 € pour les frais de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.

Voté à l'unanimité

Arrivée de Martin FAURE

3- Participations 2019 de la Communauté de communes au SMIAGD : Frais de fonctionnement, dotations aux amortissements, travaux d'investissement

Le Conseil Communautaire autorise le Président à verser au SMIAGD pour l'année 2019 les participations suivantes :

- 13 832, 46 € en frais de fonctionnement.
- 3 613, 60 € en investissement (travaux).
- 21 570, 19 € en investissement (remboursement d'emprunt).

- Soit un total de 39 016, 25 €.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION ET FINANCES

4- Vote du CA M14E 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M14 ECO-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	492 350.02€	402 307.99€	894 658.01€
Titres de recettes émis	379 254.86€	346 282.72€	725 537.58€
Réduction de titres	0€	50€	50€
Recettes nettes	379 254.86€	346 232.72€	725 487.58€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	492 350.02€	102 307.99€	594 658.01€
Mandats émis	389 726.49€	356 620.09€	746 346.58€
Annulation de mandats	540.83€	27 558.60€	28 099.43€
Dépenses nettes	389 185.66€	329 061.49€	718 247.15€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		17 171.23€	7 240.43€
DEFICIT	9 930.80€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-60 522.63€	0.00€	-9 930.80€	-70 453.43€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	17 171.23€	17 171.23€
TOTAL	0.00€	0.00€	7 240.43€	-53 282.20€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de **70 453.43€** et un excédent de fonctionnement de **17 171.23**, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14 ECO 2018*

5- Vote du CA M14S 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M14S-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0€	1 651 202.10€	1 651 202.10€

Titres de recettes émis	0€	1 607 410.77€	1 607 410.77€
Réduction de titres	0€	11 787.69€	11 787.69€
Recettes nettes	0€	1 595 623.08€	1 595 623.08€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0€	1 651 202.10€	1 651 202.10€
Mandats émis	0€	1 619 018.50€	1 619 018.50€
Annulation de mandats	0€	28 573.26€	28 573.26€
Dépenses nettes	0€	1 590 445.24€	1 590 445.24€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		5 177.84€	5 177.84€
DEFICIT	0€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	0€	0.00€	0€		0€
Fonctionnement	0€	0.00€	5 177.84€		5 177.84€
TOTAL	0€	0.00€	5 177.84€		5 177.84€

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 177.84€ le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M145 2018.

6- Vote du CA M43 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M43-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	4 663 944.90€	739 175.47€	5 403 120.37€
Titres de recettes émis	91 283.64€	640 423.40€	731 707.04€
Réduction de titres	0.00€	0.00€	0.00€
Recettes nettes	91 283.64€	640 423.40€	731 707.04€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	466 394.90€	739 175.47€	1 205 570.37€

Mandats émis	133 123.28€	710 542.01€	843 665.29€
Annulation de mandats	0.00€	29 978.13€	29 978.13€
Dépenses nettes	133 123.28€	680 563.88€	813 687.16€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT			
DEFICIT	41 839.64€	40 140.48€	81 980.12€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	-36 849.62€	0.00€	-41 839.64€		-78 689.26€
Fonctionnement	42 836.09€	0.00€	-40 140.48€		2 695.61€
TOTAL	5 986.47€	0.00€	-81 980.12€		-75 993.65€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de **78 689.26€**, un excédent de fonctionnement de **2 695.61€** le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M43 2018*.

7- Vote du CA M14 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M14-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	5 629 701.34€	10 008 588.03€	15 638 289.37€
Titres de recettes émis	1 956 071.61€	9 582 424.54€	11 538 496.15€
Réduction de titres	0.00€	47 712.20€	47 712.20€
Recettes nettes	1 956 071.61€	9 534 712.34€	11 490 783.95€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	5 629 701.34€	10 008 588.03€	15 638 289.37€
Mandats émis	3 018 418.63€	9 323 793.87€	12 342 212.50€
Annulation de mandats	0.00€	64 665.52€	64 665.52€
Dépenses nettes	3 018 418.63€	9 259 128.35€	12 277 546.98 €

Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		275 583.99€	
DEFICIT	1 062 347.02€		786 763.03€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	968 833.85€	0.00€	-1 062 347.02€		-93 513.17€
Fonctionnement	492 220.48	0.00€	275 583.99€		767 804.47€
TOTAL	1 461 054.33€	0.00€	-786 763.03€		674 291.30€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de **93 513.17€**, un excédent de fonctionnement de **767 804.47€**, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14 2018*.

8- Vote du CA M14 ZA PONT LA LAME 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M14ZA PONT LA LAME-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	643 797 .25€	1 031 149.62€	1 674 946.87€
Titres de recettes émis	27 001.00€	260 893.10€	287 894.10€
Réduction de titres	0.00€	30 000.00€	30 000.00€
Recettes nettes	27 001.00€	230 893.10€	257 894.10€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	643 797.25€	1 031 149.62€	1 674 946.87€
Mandats émis	141 821.30€	230 893.10€	372 714.40€
Annulation de mandats	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses nettes	141 821.30€	280 893.10€	372 714.40€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		0.00€	
DEFICIT	114 820.30€		114 820.30€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	-20 840.00€	0.00€	-114 820.30€		-135 660.30€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€		0.00€
TOTAL	-20 840.00€	0.00€	114 820.30€		-135 660.30€

Constatant que le compte administratif présente Un déficit d'investissement de 135 660.30€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M14 ZA PONT LA LAME 2018.

9- Vote du CA M49 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M49-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 320 925.58€	1 761 409.08€	5 082 334.66€
Titres de recettes émis	1 296 241.91€	1 936 970.37€	3 233 212.28€
Réduction de titres	0.00€	71 736.74€	71 736.74€
Recettes nettes	1 296 241.91€	1 865 233.63€	3 161 475.54€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 320 925.58€	1 761 409.08€	5 082 334.66€
Mandats émis	1 396 403.25€	1 206 054.75€	2 602 458.00€
Annulation de mandats	0.00€	210.99€	210.99€
Dépenses nettes	1 396 403.25€	1 205 843.76€	2 602 247.01€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		659 389.87€	559 228.53€
DEFICIT	100 161.34€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
--	--	--------------------------------	-----------------------------	------------------------	--------------------------

Investissement	907 000.42€	0.00€	-100 161.34€		806 839.08€
Fonctionnement	0€	0.00€	659 389.87€		659 389.87€
TOTAL	907 000.42€	0.00€	559 228.53€		1 466 228.95€

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 806 839.08€, un excédent de fonctionnement de 659 389.87€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M49 2018.

10-Vote du CA M4 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M49-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	52 986.86€	134 615.00€	187 601.86€
Titres de recettes émis	15 767.08€	138 516.06€	154 283.14€
Réduction de titres	8 699.00€	877.81€	9 576.81€
Recettes nettes	7 068.08€	137 638.25€	144 706.33€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	52 986.86€	134 615.00€	187 601.86€
Mandats émis	19 355.80€	125 583.42€	144 939.22€
Annulation de mandats	0.00€	381.11€	381.11€
Dépenses nettes	19 355.80€	125 202.31€	144 558.11€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		12 435.94€	148.22€
DEFICIT	12 287.72€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	3 961.40€	0.00€	-12 287.72€		-8 326.32€
Fonctionnement	-1 239.11€	0.00€	12 435.94€		11 196.83€
TOTAL	2 722.29€	0.00€	148.22€		2 870.51€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 8 326.32€, un excédent de fonctionnement de 11 196.83€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M4 2018*.

11-Télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité.

Le Président rappelle à l'assemblée que la collectivité a signé en 2010 une convention avec la Préfecture afin de dématérialiser les actes tels que les délibérations et arrêtés.

le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant à la convention qui nous lie à la Préfecture afin de pouvoir télétransmettre les actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité via l'application ACTES (cf articles L.2131-1 et 2 du CGCT et L.1411-9 du CGCT).

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

12- Convention de groupement de commande avec la mairie de Puy ST Vincent, pour la passation des marchés de prestations de services d'assurance

la collectivité se prépare à relancer une double consultation, pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage du fait de la complexité des marchés d'assurance puis une consultation désignant les assureurs à proprement parlé.

Afin de mutualiser les coûts, la collectivité propose à ses communes membres de s'associer pour cette consultation dans le cadre d'un groupement de commande.

La Communauté de communes est désignée comme « coordonnateur ». Elle sera chargée de mener la totalité de la procédure de passation puis chaque membre sera chargée d'exécuter son marché.

Le conseil communautaire valide la convention de groupement de commande avec la commune de Puy St Vincent et nomme Cyrille DRUJON D'ASTROS comme représentant élu de la communauté de communes à la commission d'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

13-Accompagnement de la CCPE dans sa prise de compétence eau potable.

Le Président rappelle que dans le cadre de l'attribution des compétences eau et assainissement aux communauté de communes, la loi n° 2018-702 du 3 aout 2018 permet de reporter le transfert au 1^{er} janvier 2026.

L'Agence de l'Eau offre la possibilité d'un financement à hauteur de 80% pour une étude sur le transfert de la compétence « eau », aussi, le Président informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour choisir un bureau d'étude chargé de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le bureau BEEE pour un montant de 20 800 € HT en tranche ferme et 9 475 € HT en tranche conditionnelle pour la réalisation de cette étude, conformément à l'avis de la CAO du 27/02/2019.

Vote : Pour 19, contre 4 Roger MOUTIER + 1 pouvoir, Gérard GUIMBERT + 1 pouvoir, abstention 1 Gilles PIERRE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

14-Avenant 1 au lot 7B du marché d'exécution d'un service de navettes publiques hivernales

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de navettes publiques hivernales a été conclu en 2015 pour l'exécution de divers services sur le territoire.

Afin de répondre aux besoins du service, Le Conseil Communautaire dans sa séance du 27/09/2018, avait accepté l'avenant 1 lot 10 avec l'entreprise Silvestre et fils pour un montant de 621.34 € HT par jour sur 30 jours pendant les vacances scolaires hors week-end.

Suite à la réception d'une nouvelle proposition de l'entreprise SILVESTRE, le conseil communautaire décide de valider l'avenant 1 du Lot 7B avec l'entreprise SILVESTRE et fils pour un montant de 400 € par jour sur 46 jours de vacances scolaires.

Voté à l'unanimité

15-Avenant 1 au lot 10 du marché d'exécution d'un service de navettes publiques hivernales

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de navettes publiques hivernales a été conclu en 2015 pour l'exécution de divers services de transport sur le territoire.

Initialement l'entreprise Silvestre avait proposé d'effectuer le service Navettes hivernales nocturnes entre 1600 et 1800 pendant les vacances scolaires hors week-end de 19h à 00h pour un montant de 621.34€ par jour, engendrant une augmentation du marché de 9%.

Suite à la réception d'une nouvelle offre de l'entreprise SILVESTRE et afin d'optimiser l'exécution du service, le Conseil Communautaire décide d'accepter l'avenant 1 du Lot 10 avec l'entreprise Silvestre et fils pour un montant de 500 € HT par jour sur 30 jours pendant les vacances scolaires hors week-end.

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SERVICES AU PUBLIC ET TOURISME

16- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise Utensil Legno

Le Président rappelle que la Communauté de communes aux côtés de la commune de Saint Martin de Queyrières ont décidé de créer et d'aménager le parc d'activités du Villaret « Pôle bois ». Ce projet a permis de viabiliser 1,4 hectares de foncier à vocation économique.

L'entreprise « Utensil Legno » représentée par Monsieur Valerio MONDINO, actuellement implantée sur la commune de Revello (Italie), a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de vente et entretien de machines et ouillages bois.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 4 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise « Utensil Legno »

Voté à l'unanimité

17- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise 100% Toit

L'entreprise « 100% Toit » représentée par Monsieur Etienne GIRAUD, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin de Queyrières, a fait acte de candidature pour développer sur le parc d'activités du Villaret « Pôle bois »e son activité de Charpente/Couverture.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 6 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise « 100%Toit ».

Voté à l'unanimité

18- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise Bois du Villard

L'entreprise « Bois du Villard » représentée par Monsieur Pierrick GIRARD, actuellement implantée sur la commune de Villard Saint Pancrace, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de d'abattage, élagage et vente de bois.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 10 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise « Bois du Villard ».

Voté à l'unanimité

19- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise Coté Bois

L'entreprise « Coté Bois » représentée par Monsieur Nicolas MASPEYRAT, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin de Queyrières, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité d'ébéniste.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 5 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise « Coté Bois ».

Voté à l'unanimité

20- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise DSL

L'entreprise « DSL » représentée par Monsieur David MONNET, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin de Queyrières, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de Charpente/Couvertures/Menuiserie/Isolation.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 7 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise «DSL».

Voté à l'unanimité

21- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise Monts et Merveilles

L'entreprise « Monts et Merveilles » représentée par Monsieur Clément GOUDET, actuellement implantée sur la commune des Vigneaux, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de Menuisier / Ebéniste.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour les lots 1,2 et 3 avec condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'entreprise « Monts et Merveilles ».

Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS COMPLEMENTAIRES

22- Accueil stagiaire

Le conseil communautaire valide l'accueillir d'un stagiaire au service transports pendant 3 mois. Au cours de ce stage, il travaillera sur les problématiques de transports et notamment, il lui sera confié les missions suivantes :

- ✓ Mise en place du projet d'information voyageurs (financé par la Région et l'Etat);
- ✓ Mise en œuvre des actions du PITER (autostop organisé...);

Une indemnité mensuelle correspondant à 3,75 € par heure pour 35heures hebdomadaires, sera versée pendant la durée du stage.

Voté à l'unanimité

23- Avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine intercommunale.

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de signer un avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine intercommunale afin d'adapter les taux aux nouveaux montants. Le nouveau montant du marché pour la tranche ferme s'élève désormais à 109 080, 00 € HT et la tranche conditionnelle à 41 850, 00 €.

Le Conseil Communautaire valide *les nouveaux montants du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine intercommunale attribué à l'Atelier Marchand / BET Garnier* et autorise le Président à signer l'avenant au marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros'. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top inner edge, 'DU PAYS DES ECRINS' in the center, and a small star at the bottom. The signature overlaps the stamp.